

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2017 - 174 du 18 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 10 décembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes M. BONIFACE, J. LECERF, C. MEGRET, D. LEVESQUE, A. M. BARBIER, V. HERMANT, G. WATSON, N. BOUBET, D. TABARY, F. LETURCQ, M. GORGUET, N. CARON, F. DEHON,

Mrs X. DUQUESNE, G. POUILLAUDE, L. GABRELLE, J. MAURER, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, J. C. CODEVELLE, Ch. TABARY, J. N. MENAGE, F. SELIER, M. REBOUT, H. COPIN, J. P. LORENT, L. DE LE VALLEE, L. ANTINORI, J. L. TABARY, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J. L. CANDAT, L. GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été supplée par M. M. CANONNE,  
Mme D. TABARY, absente et excusée, a été supplée par Mme A. GILLION,  
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,  
M. J. N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.Y. HARMEGNIES,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.P. LEBRET,  
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. M. DEMAILLY,

Mme N BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

## **Objet : Convention avec l'Association du Bois Durieux – Subvention 2017.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le Bois Durieux est un espace départemental boisé dont la surveillance a été confiée à l'association de gestion des bois DURIEUX.

Monsieur le Président précise que cette association a pour principale tâche de contribuer par des actions de promotion auprès de différents publics à la découverte de cet espace naturel qui a fait l'objet d'une replantation d'arbre importante et de la création d'un écosystème.

A ce titre ; Monsieur le Président indique qu'un travail a été initiée cette année avec les dirigeants de l'association pour permettre l'accueil des enfants des différents centres de loisirs de l'intercommunalité permettant d'initier la découverte de la forêt et de prendre conscience de la nécessité de préserver ces zones sensibles à travers des jeux et des parcours d'orientations et de découvertes.

Monsieur le Président propose de verser une subvention de 1 000 € à l'association de gestion des Bois Durieux au titre du budget principal de l'intercommunalité (Chapitre 65 - Art 6574).

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la proposition de convention devant intervenir entre l'association de gestion des Bois Durieux et l'intercommunalité du Sud Artois ;
- d'approuver la subvention attribuée à l'Association de gestion des Bois Durieux au titre du budget primitif 2018 pour un montant de 1 000 € (Chap. 65 – Art 6574 – Association de gestion des Bois Durieux) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

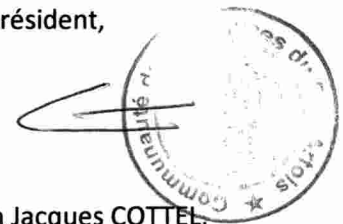
Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 18 décembre 2017 et transmission  
en Préfecture le 18 décembre 2017  
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean Jacques COTTEL.



**2017-174 - 18/12/2017**  
**Asso. Gestion des Bois DURIEUX**  
**Subvention 2017.**